



SOAIV de la région de Barrie

Un service d'orientation et d'aide immédiate aux victimes

BÉNÉVOLE

TITRE DU POSTE: BÉNÉVOLE EN INTERVENTION DE CRISE

RAPPORT AU: SUPERVISEUR DE BÉNÉVOLE

DÉFINITION DU POSTE:

Un bénévole est responsable d'accéder aux requêtes des membres du personnel de SOAIV et des dirigeants d'équipe de bénévoles afin d'apporter un soutien affectif immédiat à court terme, une aide pratique et des envois à d'autres organismes d'appui aux victimes d'actes criminels et de circonstances tragiques. Tout appel d'aide sur scène lors d'une crise est vérifié pour assurer la sécurité.

Les conditions requises pour le poste:

- Avoir atteint l'âge de 21 ans avant la fin de la formation de SOAIV.
- Fournir une vérification récente de son dossier de police (CIPC), incluant un dépistage du secteur de vulnérabilité.
- Fournir la preuve d'un permis de conduire valide, être assuré pour responsabilité civile d'une valeur d'un minimum de 1,000,000.00\$ et avoir accès à une automobile assurée lorsqu'on est de service.
- Obliger d'avoir un téléphone cellulaire personnel pour la communication au travail.
- Réussir le processus de dépistage initial.
- Réussir le programme de formation obligatoire composé d'un minimum de 40 heures en classe et en ligne.
- Être capable de travailler en équipe; tous les bénévoles travaillent en paires lors des appels d'intervention de crise.
- Posséder d'excellentes compétences en communication pour appuyer les victimes au moyen d'écoute active.

- Démontrer des aptitudes d'appui aux victimes afin de leur aider à identifier leurs priorités, résoudre leurs problèmes et prendre des décisions qui répondent à leurs besoins en plus des aspects pratiques.
- Démontrer des aptitudes à gérer des situations et des personnalités complexes avec tact et diplomatie.
- Démontrer un niveau élevé d'engagement envers les problèmes des victimes et le programme de SOAIV.
- Avoir le désir et la capacité d'appuyer les victimes dans des environnements qui pourraient contenir des allergènes (par exemple: les animaux, la fumée et les irritants de l'environnement).

RESPONSABILITÉS

- Adhérer à la politique de l'organisation en matière de confidentialité durant la formation, pendant les stages de bénévolat et à l'extérieur de son rôle avec l'organisation.
- Porter aucun jugement, fournir un soutien compatissant, et respecter les besoins et priorités des victimes.
- Respecter les politiques et les procédures, les lignes directives et les exigences de SOAIV.
- Être disponible pour désamorcer avec le partenaire et les dirigeants d'équipe après chaque appel. Participer et faire rapport aux réunions formelles convoquées par les membres du personnel de SOAIV .
- Assister aux réunions mensuelles, aux formations obligatoires, aux occasions de formation et aux événements sociaux.
- S'inscrire / assister à 4 sessions de 12 heures par mois.
- Avoir accès en ligne sur une base hebdomadaire pour s'inscrire à des sessions de travail, noter le nom du chef d'équipe et le nom du partenaire afin de vérifier les changements d'horaire et les mises à jour du programme.
- Accepter d'absorber les coûts associés à votre téléphone cellulaire personnel.
- Les inquiétudes concernant un officier, un professionnel sur scène ou une victime, ainsi que le comportement d'un bénévole lors d'un appel d'intervention. Doivent être documentées et remises au superviseur de bénévoles pour un suivi.
- Le bénévole est obligé de contacter la police en tout temps lorsqu'une victime est une menace à elle-même ou aux autres et informer le superviseur des bénévoles qu'ils ont signaler l'incident à la police.
- Le bénévole est légalement responsable de communiquer avec la Société d'aide à l'enfance quand il y a raison de croire qu'un enfant de moins de 16 ans a été blessé ou est en danger.

- Maintenir un contact régulier avec le superviseur des bénévoles pour l'informer de tous les problèmes opérationnels qui pourraient affecter la prestation de services.

DOCUMENTATION

- Travailler avec les partenaires de crise pour remplir un formulaire de contact avec les clients (FCC) immédiatement après chaque appel de crise. Un formulaire est rempli même s'il n'y a pas de contact avec la victime. Ce document doit être exact avant de le soumettre au superviseur des bénévoles.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS:

Contactez le superviseur des bénévoles - 705-725-7025 x 2120